

Annexe 2

Au règlement intérieur du cimetière communal

Tarifs

Mis à jour par délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2021

➤ Concession classique

15 ans = 150 €
30 ans = 250 €
50 ans = 400 €
Perpétuelle = 1 500 €

➤ Concession en columbarium

15 ans = 400 €
30 ans = 700 €

➤ Concession en cave-urne

15 ans = 150 €
30 ans = 300 €

➤ Dispersion des cendres

50 €

➤ Inscription d'une plaque suite à la dispersion de cendres

La prestation sera facturée au prix coûtant, sur devis auprès d'une marbrerie référencée par la municipalité.



« Vu pour être annexé à
la délibération n° 2021-071 »

Franck FONTAINE,

Fontaine
Maire.